



# LES P'TITS POUCETS

*Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain...*



## ASSOCIATION Les P'tits Poucets

Siège Social : Chez Mme MUGNIER Maïlys - *Présidente*

Lieu-Dit « La Biollaz » 74250 St JEAN de THOLOME

### Activités du Club Nature

#### **REGLEMENT de FONCTIONNEMENT** **Club Nature « La Maison des Ecureuils »**



*Ce règlement est établi conjointement entre les membres bénévoles du Bureau de l'Association et l'équipe d'Animation qui œuvre sur le terrain. Il a pour objectif d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, tout en garantissant un fonctionnement pérenne et serein de la structure et de son organisation.*

Le Club Nature « La Maison des Ecureuils » et les activités qui y sont proposées se conforment à la législation d'accueil infantile Jeunesse et Sport.

Les activités sont encadrées par des animateurs-trices qualifié-e-s.

#### **1- Fonctionnement du Club Nature « La Maison des Écureuils »**

\* L'accès aux activités proposées nécessite l'intégration au Club Nature, pour un montant minimum de **10€/famille** pour l'année scolaire (montant qui peut être majoré en conscience pour soutenir le Club et son fonctionnement) ainsi que l'adhésion aux valeurs citées dans la Charte de ce dernier (disponible sur le site Internet de l'association ou sur demande).

\* L'accueil se fait sur le site de la « Maison des Ecureuils » :

984 Rte de Peillonex, Lieu-dit « La Biollaz » 74250 Saint Jean de Tholome

Il vous est demandé d'utiliser, autant que possible, le parking prévu à cet effet (à gauche, en entrant dans le chemin) afin de ne pas gêner la circulation (notamment des tracteurs agricoles) et d'éviter aux enfants d'avoir à traverser la route.

\* Pour les enfants accueillis sans leur(s) parent(s) -*Groupe des Ecureuils, 4-8 ans*-, **l'engagement** est demandé pour le cycle complet, afin de permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe et de profiter pleinement des propositions de développement qui lui seront faites.

\* Les **horaires** :

Les activités débutent à l'heure indiquée, aussi, vous êtes attendus durant les **15' qui précèdent**.

*Merci de votre compréhension et de votre ponctualité, pour le bon déroulement des activités.*

Toute personne susceptible de venir récupérer l'enfant doit nous être **signalé** et **identifié**.

*En cas d'empêchement ou de retard, vous êtes prié de contacter Mailys Mugnier (06.83.56.24.84).*

\* **Les repas**, pris durant les ateliers, **ne sont pas fournis**.

Votre (vos) enfant(s) doit toujours être muni d'une gourde d'eau personnelle, du casse-croûte pour le(s) repas pris en journées (*pique-nique le midi et/ou goûter dans l'après-midi*) et d'un encas (barre de céréales, fruits secs...) en cas de besoin.

Pensez aux repas et boissons chaudes en hiver... Les journées en extérieur sont très énergivores !

Nous vous prions d'éviter, autant que possible les confiseries (les bonbons sont interdits), ainsi que les emballages jetables.

*Nous pouvons vous renseigner si besoin d'informations techniques.*

\* **L'équipement** : Les enfants doivent être équipés de façon à pouvoir profiter pleinement de leurs journées en extérieur. Les vêtements doivent être adaptés aux conditions météorologiques et aux activités extérieurs (*ni fragiles, ni salissants*).

Chaque enfant doit toujours être muni d'un **sac à dos** adapté à sa morphologie (il doit pouvoir le porter) comportant des chaussettes de rechange et une tenue de pluie (surpantalons étanches et cape ou K-way).

Lorsqu'il fait froid, les enfants doivent être habillés chaudemment (*privilégier la méthode « oignons » avec plusieurs épaisseurs qu'ils peuvent enlever ou remettre au gré des jeux et activités...*) en prévoyant une dernière « couche » étanche.

Les chaussures doivent permettre la marche en terrain accidenté, être chaudes et étanches (chaussures de randonnées ou bottes de neige l'hiver). Les nu-pieds sont interdits en été.

Attention aux extrémités !

*En hiver* : bonnets, gants, chaussettes chaudes... *En été* : casquettes et lunettes de soleil...

*Nous nous réservons le droit de refuser un enfant à son arrivée, ou de rappeler les parents, si nous constatons qu'il n'est pas convenablement équipé. Ceci pour garantir le bien-être et la sécurité de chaque enfant, sans perturber le fonctionnement du groupe, lorsque nous partons en forêt.*

Les objets de valeurs doivent rester à domicile. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

\* Les **couteaux personnels sont strictement interdits** sur le site. Lorsque des activités nécessitant l'utilisation de couteaux ou autres outils seront proposés, ces derniers seront fournis par le Club et leur utilisation strictement encadrée par l'équipe d'animation.

\* Afin de faciliter les **échanges et la communication**, nous demandons aux familles d'installer l'application *Télégram* (gratuite) sur votre smartphone ou sur votre ordinateur.

Nous constituons 1 groupe pour chaque activité, sur lequel nous vous transmettons les indications particulières relatives à l'organisation de la journée à venir, les photos et bilans des activités.

Ces groupes sont privés et ne permettent qu'aux animatrices de communiquer.

En cas de besoin, il vous est possible de joindre la responsable administrative.

\* **Des photos** peuvent être prises durant les activités. L'acceptation de cette charte vaut pour acceptation de l'utilisation des photos par l'association, pour ses besoins de communication. Sachant que nous veillons à utiliser des photos sur lesquelles on ne peut distinguer les visages des personnes, sans quoi, ceux-ci sont systématiquement floutés ou font l'objet d'une demande spécifique.  
Nous vous proposons de vous les transmettre via *Télégram*.

## **2- Dossier d'Inscription**

Les inscriptions se font préalablement en ligne, via le portail *HelloAsso*, dont le(s) lien(s) sont sur le site Internet de l'association ou en direct, le jour de l'inscription. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

Les familles s'engagent à prendre connaissance de ce règlement et à s'y conformer.  
La validation finale de l'inscription se fera une fois le dossier d'inscription complet transmis par le/la responsable légal-e- de l'enfant. Il doit comporter les éléments suivants :

- Fiches Sanitaires de liaison 1 & 2, dûment remplies et signées
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile et/ou Activités Extrascolaires à jour

**Ces documents doivent être à jour au moment de la présence de l'enfant, tout changement devra nous être signalé.**

### **Les cas d'annulation :**

- Un cycle d'activités en nature peut être annulé si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant. Le cas échéant, vous serez informés, au plus tard **1 semaine avant** la date de démarrage du cycle.

- Une séance d'Immersion Nature peut être annulée exceptionnellement, en cas de condition météorologique trop défavorable et jugée dangereuse par l'équipe d'animation ou en cas d'absence imprévue et non remplacée d'une animatrice dans l'équipe. Dans ces 2 cas, vous serez informés au mieux **la veille, voir le matin même** via le groupe de communication privé *Télégram*.

*En cas d'annulation de notre part, les frais vous seront remboursés à 50%.*

**Nous vous remercions de votre compréhension !**

## **3- Contacts**

Responsable Administrative :

- Mailys Mugnier – 06.83.56.24.84